



Programme de Parrainage PPC(E)+

Conditions réglementaires de l'offre de Parrainage PPC, PPCE, PPCE+

L'offre de parrainage proposée par Hexatel est valable uniquement pour une souscription à un contrat Pass Pro Connect (PPC), Pass Pro Connect Evolution (PPCE) ou Pass Pro Connect Evolution + (PPCE+). Les autres services proposés par Hexatel, ne permettent pas de bénéficier des avantages associés à l'offre de Parrainage.

Cette offre de parrainage est réservée aux clients professionnels, exerçant leurs activités en France métropolitaine, sur les zones géographiques où Hexatel commercialise des contrats télécoms et réseaux. Le parrain doit être titulaire d'un contrat Hexatel actif et n'étant pas en cours de résiliation pour pouvoir bénéficier de l'offre de parrainage. Parrainage limité à 10 filleuls maximum par année calendaire.

La proposition de parrainage s'effectue uniquement depuis le formulaire mis spécifiquement à disposition sur la page <https://go.hexatel.fr/parrainage-PPCE>. Pour être valide, le parrainage doit avoir été communiqué à Hexatel avant tout échange entre Hexatel et le filleul concernant les offres de service concernées par le programme de parrainage. Pour valider le parrainage, le filleul doit souscrire à l'une des offres de services éligible au programme de parrainage dans un délai de 6 mois à compter de la date d'envoi du formulaire de parrainage à Hexatel. Le parrainage ne sera pas valide si le filleul dispose déjà d'un contrat Pass Pro Connect (PPC), Pass Pro Connect Evolution (PPCE) et Pass Pro Connect Evolution + (PPCE+) ou était engagé avec Hexatel via l'un de ses contrats depuis moins d'un an.

Le filleul ne pourra bénéficier que d'un seul parrainage pour une souscription. L'auto-parrainage n'est pas autorisé. Cela signifie que pour que le parrainage soit validé, le parrain et le filleul doivent être deux personnes différentes, travaillant pour deux sociétés différentes (SIREN différent).

Sous réserve de vérification par Hexatel de la conformité de l'offre télécom souscrite par le filleul et de sa signature, le parrain bénéficiera d'un bon cadeau d'un montant de 150€ et le filleul se verra offrir un haut-parleur conférence Jabra Speak 710 ; le tout, le mois suivant la mise en service du contrat par le filleul.

Les conditions relatives à cette offre sont susceptibles d'évoluer et Hexatel se réserve le droit d'arrêter l'offre de parrainage. Dans ce cas, les déclarations précédentes à cet arrêt resteraient valides selon les conditions ci-dessus.

Pour toute question ou réclamation, relative au parrainage PPC(E)+, merci de contacter Hexatel à l'adresse suivante : marketing@hexatel.fr